



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
11.06.2009

Date de la convocation des conseillers:
11.06.2009

point de l'ordre du jour no:
07

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 19 juin 2009

Présents: Braz, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff.

Absents : Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, échevin, Hannen, Wohlfarth, conseillers, Clement, secrétaire communal, excusés

Le Conseil Communal;

Objet: Réorganisation de la commission scolaire et des services attachés

Considérant que dans le cadre de la réforme de la loi scolaire il y a lieu de procéder à la réorganisation de la commission scolaire et des services attachés ;

Vu le texte afférent proposé par Monsieur le secrétaire de la Commission scolaire ;

Vu l'avis favorable de Monsieur l'inspecteur de l'enseignement primaire du 9 juin 2009 ;

Vu les articles 50 et 51 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu les dispositions de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**d é c i d e
à l'unanimité**

de réorganiser la commission scolaire et les services attachés comme suit :

1. La commission scolaire

a. Membres:

1. Comme président, respectivement le bourgmestre ou son délégué
2. Au moins quatre membres à nommer par le conseil communal
3. Au moins deux représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'écoles
4. Au moins deux représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par et parmi leurs pairs.

Le nombre des personnes énumérées sub.3 et 4. doit être égal au nombre des personnes énumérées sub 2.

Le nombre des personnes énumérées sub 2.3.4. est fixé par le conseil communal

Le curé ne figure plus parmi les membres de la Cs.

Puisque les membres représentant la commission scolaire siègent pour le moment à 6 (sans le curé), et qu'il s'avère difficile à trancher en optant pour une composition à 4 membres, il y a lieu de conserver la constellation et l'équipe actuelle, à savoir:

M . Jean Tonnar, président

Mme Annette Hildgen, membre

Mme Marie-Paule Muller, membre

Mme Christine Baustert, membre

M. André Gilbertz, membre M. Nico

Weyland, membre M. François

Ortolani, membre

Les enseignants ainsi que les parents des élèves seront par conséquent représentés par 6 membres.

(3/3 —> parité)

Ce qui fera un total de 13 membres.

Constellation : 1 / 6 / 3-3 /

b. Missions: (art 50)

1. coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal;
2. faire le suivi de la mise en oeuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire;
3. promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
4. émettre un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental;
5. émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
6. participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

2. Le bureau de la commission scolaire

a. Membres:

Il est prévu que la commission scolaire se dote d'un bureau qui comprend :

- le président, M. Jean Tonnar
- le secrétaire de la CS et chef de service du service scolaire, M. René Thorn
- et d'autres membres de la commission à désigner à partir du 15 septembre 2009

Il a régulièrement recours:

- au service scolaire (convention avec le MEN)
- aux responsables du service informatique scolaire , M. Fernand Origer, M. René Thorn qui assureront la continuité de l'élaboration de l'organisation scolaire finale et des fichiers SCOLARIA
- au responsable d'EPS (horaires et plans de l'éducation sportive), M. Eugène Miller
- aux présidents des comités d'écoles
- à l'inspecteur du ressort
- au comité de cogestion
- au responsable des maisons relais

b. Missions:

- il prépare les travaux de la commission et assure le suivi des décisions y prises;
- il représente la commission vis-à-vis des autorités;
- en cas de besoin il peut se constituer en groupe de travail chargé de l'étude de problèmes particuliers, dont les conclusions sont soumises à la commission scolaire en réunion plénière.

Par extension:

Il met en oeuvre les missions confiées à la commission scolaire et à son bureau:

1. coordonner les propositions concernant l'organisation des écoles et les plans de réussite scolaire et de faire un avis pour le conseil communal;
2. faire le suivi de la mise en oeuvre de l'organisation scolaire et des plans de réussite scolaire;
3. promouvoir les mesures d'encadrement périscolaire en favorisant l'information, les échanges et la concertation entre les parents, le personnel intervenant dans les écoles et les services et organismes assurant la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire scolaire normal;
4. proposer un avis sur les rapports établis par l'Agence pour le Développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et de porter à la connaissance du collège des bourgmestre et échevins tout ce qu'elle juge utile ou préjudiciable aux intérêts de l'enseignement fondamental;
5. émettre un avis sur les propositions concernant le budget des écoles;
6. participer à l'élaboration de la conception, de la construction ou de la transformation des bâtiments scolaires.

C. Autres attributions et fonctions :

- Coordination des entités écoles
- Organisation scolaire générale
- Gestion et coordination du service scolaire
- Collaboration et coordination: Projets d'écoles/Plans de réussite
- Parquet/Police
- Médiation : Relations enseignants/parents/ élèves/entités écoles

En séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 26/06/2009

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



Le bourgmestre,

